



## Conférence générale

31e session  
Projet de résolution

## Генеральная конференция

31-я сессия  
Проект резолюции

dr

Paris 2001

## General Conference

31st session  
Draft resolution

## المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون  
مشروعات القرارات

## Conferencia General

31ª reunión  
Proyecto de resolución

## 大会

第三十一届会议  
决议草案

31 C/4 DR.3\*  
17 octobre 2001  
Original français

### Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

### **Amendement au Projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4)**

présenté par le TOGO

### SCIENCES

#### **Objectif stratégique complémentaire**

Encourager la recherche scientifique en vue de :

- la caractérisation des contextes/systèmes de pouvoir dans les régions d'intervention de l'UNESCO ;
- l'appréhension des réactions des systèmes de pouvoir face aux résultats d'études critiques cela, entre autres, pour déterminer la mesure dans laquelle les systèmes sont sensibles en fait aux préoccupations de l'UNESCO ;
- la prévision de l'évolution future des systèmes de pouvoir et des conséquences de l'évolution pour la réalisation des idéaux de l'UNESCO, et
- la définition de stratégies pertinentes et réalistes pouvant permettre de modifier les comportements systémiques en faveur de l'adoption réelle et l'utilisation effective des résultats de recherche.

Même dans le meilleur des cas, les préoccupations éthiques et scientifiques qui sont celles de l'UNESCO ne correspondront qu'imparfaitement aux intérêts dominants du monde des décideurs politiques et des affaires. Et pourtant la réussite dans l'exploitation des résultats des recherches initiées et sponsorisées par l'UNESCO dépendra significativement des caractéristiques de ce monde, autrement dit, des contextes ou systèmes de pouvoir, à la fois nationaux et internationaux, et des mécanismes de leur fonctionnement ainsi que de leur évolution dans le temps.

\*

Cette proposition a été reçue par le Secrétariat le 25 septembre 2001.

Le souci pour l'utilité sociale, donc pour l'adoption et l'application effectives, des résultats d'investigations scientifiques nécessite, pour cela, que l'UNESCO s'emploie également à encourager la recherche dans le sens :

- (a) de la caractérisation des contextes/systèmes actuels de pouvoir économique et financier, technologique, politico-idéologique, militaire, médiatique, etc. ;
- (b) de l'appréhension de la manière dont ces systèmes réagissent face aux nouvelles connaissances scientifiques critiques - de cela découlera la détermination de la mesure dans laquelle les contextes/systèmes sont favorables ou défavorables à la poursuite des objectifs de l'UNESCO ;
- (c) de la prévision de l'évolution future des systèmes de pouvoir et de l'anticipation des conséquences de cette évolution pour la réalisation des idéaux de l'UNESCO, et
- (d) de l'identification des possibilités d'influencer les systèmes de pouvoir en vue d'une meilleure réalisation des visées de l'Organisation - il s'agira de définir des stratégies pertinentes et réalistes dont la mise en oeuvre devra permettre de modifier les comportements systémiques pour en faire de véritables facteurs de soutien et de promotion des valeurs, idéaux et principes qui sont ceux que défend l'Organisation.

Sans cet effort complémentaire d'investissement, l'efficacité sociale des grands engagements financiers de l'UNESCO en faveur de la recherche scientifique risque de n'être qu'un rêve face aux barrières de types variés que lui poseront constamment les groupes d'intérêt établis.

## **COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE STRATEGIE A MOYEN TERME DE L'UNESCO (2002-2007)**

### **1. Sur l'objectif stratégique 4 (paragraphe 84 et 85)**

Notre pays soutient la proposition de la définition de normes, formulation de politiques et sensibilisation en matière de questions éthiques. Les commissions spécialisées déjà en place à l'UNESCO doivent pouvoir jouer un rôle déterminant pour faire respecter des principes et normes éthiques définis par le concert des nations. Il est important de trouver des mécanismes pouvant empêcher des individus ou des institutions isolés de procéder à des expérimentations allant contre ces principes.

Notre pays souhaite bénéficier de l'expérience de l'UNESCO pour la création d'instance nationale chargée de l'éthique de la science et de la technologie. Cette structure aura un rôle important à jouer dans la sensibilisation des décideurs et dans la mise en place d'instruments légaux pour le respect des normes éthiques.

- Sur le point de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Les paragraphes 86, 87 et 88 du document mentionnent les mesures préconisées par l'UNESCO pour la promotion et la protection des droits de l'homme ; le paragraphe 87 parle surtout des droits de la femme. Il serait alors bon d'ajouter un paragraphe supplémentaire qui ne s'occupera que des droits de l'enfant car, comme chacun sait, l'enfant est le maillon le plus fragile des sociétés humaines.

Dans le cadre des programmes de l'UNESCO, une place particulière doit lui être consacrée surtout dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la faim et la délinquance.

## **2. Sur l'objectif stratégique 5**

Notre pays soutient l'idée que les sciences soient recentrées sur les besoins les plus critiques et essentiels de la société et qu'elles intègrent les préoccupations liées aux droits de l'homme. Dans ce sens, les questions relatives aux énergies renouvelables sont importantes pour les pays tropicaux.